

Affaires Culturelles

REF : DAC2014012

Signataire : NL/HR

Séance du Conseil Municipal du 18/12/2014

RAPPORTEUR : Magali CHERET

OBJET : Avenant n° 1 à la convention de coopération culturelle et patrimoniale 2013-2015 entre la Commune d'Aubervilliers et le Conseil Général de la Seine Saint-Denis.

EXPOSE :

Dans le cadre de sa politique de soutien aux projets artistiques et culturels locaux, le Conseil général de Seine Saint-Denis a mis en place des outils de partenariat et d'aide spécifiques : les conventions de coopération culturelle et patrimoniale. La ville d'Aubervilliers a ainsi signé ce document contractuel fin 2013, lui permettant de bénéficier d'un soutien du Conseil général de 26 300 euros en 2014.

Malgré des contraintes budgétaires fortes pesant sur ses finances, le Conseil général a maintenu pour 2015 une enveloppe de 26 000 euros pour des projets artistiques et culturels portés par la ville d'Aubervilliers.

Cette aide substantielle va permettre de consolider des projets et d'en susciter de nouveaux, en donnant de la visibilité financière nécessaire aux porteurs de projets, qu'il s'agisse de la ville (direction des affaires culturelles) ou d'opérateurs délégués.

Dans cette optique, et afin de bénéficier de cette aide du Conseil général, un avenant n°1 apporté à la convention est proposé, permettant d'identifier quelques projets spécifiques, considérés comme structurants dans l'action culturelle locale :

NATURE DU PROJET	PART CG	COUT TOTAL
Musique : Soutien au projet « Ciboulette »	5 000 €	6 000 €
Danse : Soutien à la danse Hip Hop	6 000 €	6 000 €
Patrimoine : Soutien au projet « A la découverte du Canal »	7 000 €	15 000 €
Arts plastiques : Soutien à un projet dans l'espace public (A découvert)	8 000 €	11 450 €
TOTAL	26 000 €	38 450 €

Cette prise en charge financière par le Conseil général, et plus souvent majoritaire au regard de la participation de la ville, représente en recettes 13% du budget des actions culturelles de la direction des affaires culturelles. Ce soutien important du Conseil général constitue un geste politique fort et une reconnaissance pour le rôle joué par Aubervilliers sur le territoire départemental en matière artistique et culturelle. Le Conseil général devient donc un partenaire stratégique important dans les déclinaisons opérationnelles de la politique culturelle locale et un opérateur financier incontournable.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention de coopération culturelle et patrimoniale 2013-2015 avec le Conseil Général de la Seine-Saint-Denis.

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice :..... 49

DU 18 Décembre 2014

Présents :..... 33

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le 18 décembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 11 décembre 2014, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Mériem DERKAOUI, 1^{ère} Adjointe au Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

M. KARMAN Jean-Jacques, Mme VALLY Sophie, M. DAGUET Anthony, Mme CHERET Magali, M. KAMALA Kilani, Mme TLILI Leila, M. MONINO Jean-François, Mme GRARE Laurence, M. BENKHELOUF Boualem, Mme MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua Marie, M. CHOUDER Fethi, Mme NEDELEC Soizig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc, Adjoints au Maire,

MM. CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, LE HYARIC Patrick, WOHLGROTH Antoine, ROZENBERG Silvère, Mmes LE MOINE Sandrine, FAGARD Alice, MM. SANON Guillaume, SALVATOR Jacques, Mme YONNET Evelyne, M. LOGRE Benoît, Mmes VIGEANT Claire, LENOURY Nadia, MM. BIDAL Damien, ZAIRI Rachid, Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

M. BEAUDET Pascal	Représenté par :	M. DAGUET Anthony
Mme PEJOUX Claudine	Représentée par :	Mme MERCADER Y PUIG Maria
Mme DUCATTEAU Sylvie	Représentée par :	Mme VALLY Sophie
M. PLEE Eric	Représenté par :	Mme DERKAOUI Mériem
Mme MBONDO Thérèse	Représentée par :	M. CHOUDER Féthi
M. KADDOURI Nourredine,	Représenté par :	Mme KOUAME AKOUA Marie
Mme RABAH Hana	Représentée par :	M. KARROUMI Sofienne
Mme ALVES Presilya	Représentée par :	M. ZAIRI Rachid
Mme LENZI Ling	Représentée par :	Mme LENOURY Nadia

EXCUSES : Mme MILLA Josiane, MM. HAFIDI Abderrahim, AIT BOUALI Omar, RACHEDI Hakim

ABSENTS: Mmes REDOUANE Wassila, SIGNATE Rouguy, HAMDANE Bouchera

Secrétaire de séance : M. KARROUMI Sofienne

Direction Générale de la Vie Locale et de la Culture / Direction des Affaires Culturelles

Affaires Culturelles

REF : DAC2014012

Signataire : NL/HR

OBJET : Avenant n° 1 à la convention de coopération culturelle et patrimoniale 2013-2015 entre la Commune d'Aubervilliers et le Conseil Général de la Seine Saint-Denis.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la délibération n° 87 du 05 avril 2014 autorisant le Maire à régler les affaires énumérées par l'article L 2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 433 du 19 décembre 2013 relatif à la convention de coopération culturelle et patrimoniale entre la Commune d'Aubervilliers et le Conseil Général de la Seine-Saint-Denis,

Considérant l'intérêt de favoriser avec le département la mise en œuvre de partenariats dans le domaine du développement culturel territorial et de contribuer à la continuité des projets culturels et patrimoniaux de qualité,

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE le maire à signer l'avenant n° 1 à la convention de coopération culturelle et patrimoniale 2013 – 2015 entre la Commune d'Aubervilliers et le Conseil Général de la Seine-Saint-Denis.

DIT que la recette correspondante sera inscrite au budget communal sur l'imputation suivante :

service	chapitre	article	fonction
705	74	7473	33

L'Adjoint délégué

Sofienne KARROUMI



Reçu en préfecture le : 19/12/2014

Publié le : 19/12/2014

Certifié exécutoire le : 19/12/2014

L'Adjoint délégué

Sofienne KARROUMI

